

La Lettre Orée

n° 49 – Printemps 2006



ÉDITORIAL



À la une

Comment accompagner et encourager le financement des acteurs innovants pour que leurs projets se concrétisent facilement et rapidement ? Quels réseaux d'acteurs mobiliser pour créer une vraie synergie ?

Depuis presque 15 ans maintenant, Orée s'emploie, aux côtés des acteurs des territoires, à créer des ponts entre petits et grands pour faciliter le partage d'expériences, tisser des liens pour faire émerger des projets communs et mutualiser les moyens. L'écologie industrielle, les emplois partagés, l'éco-conception... sont autant de thématiques que nous contribuons à porter, sur le terrain au sein des parcs d'activités, ou dans les sphères de réflexion nationales, notamment dans le cadre du Forum des Entreprises et du Développement durable mis en place par la Délégation interministérielle au développement durable et dont Christian Brodhag, son promoteur, nous fait l'honneur d'ouvrir la journée du 20 avril à Lyon.

Ce séminaire illustre cette démarche : à tous les niveaux – européen, national, régional, interrégional... –, de tous types – PME-PMI, collectivités territoriales, chambres consulaires, associations, acteurs bancaires et financiers... –, les énergies vont se fédérer pour ouvrir la voie à l'innovation en matière environnementale.

Et sur le sujet, l'imagination ne manque pas. Des produits aux services, en passant par les modes d'organisation, l'éco-innovation peut se décliner de mille et une façons.

À travers les différentes interventions de la journée, nous découvrirons les visages de l'éco-innovation, dont un central : celui de notre hôte, la Région Rhône-Alpes, qui nous a fait le plaisir d'accueillir le séminaire de lancement de cet ambitieux projet. Ils vous le diront tous : le 20 avril n'est que la première étape. À nous tous de nous mobiliser pour aider les acteurs qui, au quotidien, font rimer innovation et gestion soutenable des ressources naturelles.

Sylvie BÉNARD,
présidente de l'Association Orée

Les éco innovations, les éco investissements, quels outils financiers au service des Régions et des PME/PMI sur les territoires ?

« Préparons-nous ! » : tel est le mot d'ordre à avoir en tête désormais pour répondre de façon efficace et pertinente aux politiques européennes de soutien à l'éco-innovation qui vont voir le jour en 2007. Ce mot d'ordre a motivé le lancement du projet européen Territoires, mené par l'association PEE (Partenaires Européens pour l'Environnement) et développé en France par Orée pour mobiliser les régions et leurs partenaires en vue du lancement du Programme CIP en 2007.

Derrière ce sigle se cache un ambitieux projet de développement d'instruments financiers communautaires pour l'innovation et l'esprit d'entreprise en soutien à la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Les jeunes entreprises innovantes peuvent donc se tenir prêtes... et en la matière, le secteur de l'environnement est « plus innovant que la moyenne des autres secteurs d'activité », selon Michel Franz, chef du Bureau énergie, environnement, ingénierie au MINEFI. Il connaît en effet une croissance supérieure au taux de croissance du PIB national, et est en progression constante depuis 10 ans. Mais ce fort potentiel d'activités masque des situations très contrastées. Cette activité, très ouverte sur les marchés extérieurs et dépendante des marchés publics, concerne avant tout des moyennes ou très grandes entreprises. Les mécanismes complexes d'accès aux outils financiers rebutent le plus souvent le nouvel entrant, positionné sur un marché certes dynamique mais encore émergent. La confiance des investisseurs est encore difficile à obtenir.

La prise de conscience de ces difficultés a poussé les principaux acteurs du territoire à se

lancer dans des politiques elles-mêmes innovantes d'aide et d'accompagnement. La Région Rhône-Alpes fait partie de ces régions motrices. C'est pourquoi, elle a souhaité être la région d'accueil pour le lancement du programme, afin d'inviter les autres régions d'Europe à venir faire partager leurs expériences et à reproduire par la suite l'événement chez elles, au plus près des acteurs de leur territoire.

Car la rencontre de Lyon n'est que la première étape d'un intéressant processus d'échanges régionaux, qui se construira au fil de l'actualité et de l'ambition des différents acteurs concernés, des mondes de la finance, de la banque, de la recherche, des pouvoirs publics... L'imagination en la matière est féconde et les annonces de nouveaux modes de financement commencent à se multiplier. Encore faut-il pouvoir les appréhender le plus efficacement possible.

PEE, coordinateur européen, et Orée, relais français, mèneront auprès des régions intéressées une mission de facilitateur et d'assistance technique, pour que chacun puisse dire, en 2007, « je suis prêt ! »



Arnaud BERGER,
Responsable
développement durable,
Banque Populaire

« Face à l'ampleur des moyens nécessaires pour lutter contre l'effet de serre et au respect de l'engagement de la France du protocole de Kyoto, les pouvoirs publics veulent accroître fortement leur action en faveur des équipements et des technologies dédiés au développement durable.

On constate cependant que la démarche usuelle de subventions directes, idéale pour initier des comportements, trouve une limite dans le volume financier nécessaire à la généralisation des bonnes pratiques et pour répondre à une demande croissante des professionnels et des particuliers dans les équipements écologiques et d'efficacité énergétique. Les banques coopératives, par leur réseau de proximité et leur solidarité avec les régions, peuvent être des relais efficaces des politiques publiques de développement durable en contribuant à la mise en place d'outils bancaires dédiés à la protection de l'environnement.

L'engagement financier est un problème-clé dans le contexte du développement durable. Or, si le développement durable appelle des solutions techniques nouvelles, plus respectueuses de l'environnement, l'innovation présente des risques liés à des technologies et des marchés émergents. Les banques arriveront d'autant mieux à financer les PME éco-innovantes que toutes les mesures auront été prises pour lisser les difficultés de financement des projets ou des entreprises qui n'offriront pas une parfaite visibilité à l'aune des nouveaux marchés de l'environnement. Ces instruments seront des leviers d'autant plus efficaces qu'ils allieront les possibilités de sécurité publique à la mobilisation financière privée. Créé par et pour les entrepreneurs, le Groupe Banque Populaire a vocation à soutenir l'initiative des entreprises. Nombre de ces PME ont ou auront à développer des produits ou des services performants en matière d'éco-innovation, d'éco-technologies et d'efficacité énergétique. La possibilité de construction d'outils bancaires autour de la plate-forme pour des partenariats public-privé lancée avec le Conseil régional Rhône-Alpes, favorisant les investissements environnementaux tels des fonds de garantie, des prêts bonifiés, des jeunes pousses issues des éco-technologies, sont gage de succès pour les PME éco-innovantes. »

Eco innovations, éco investissements, quels outils financiers au service des Régions et des PME/PMI ?

intervenants

**Séminaire ouvert par
Christian BRODHAG,
délégué interministériel au
Développement Durable**

« Les finances sont un levier essentiel du développement durable tant pour la gestion des risques et des opportunités ouvertes par la performance environnementale que pour gérer les investissements sur l'avenir. »

► **Ian CLARK,**
*Commission européenne, chef de l'unité
Sciences et innovation, DG Environnement*

« Nous sommes confrontés à deux impératifs souvent perçus comme contradictoires : répondre aux défis environnementaux qui menacent notre avenir et celui de nos enfants (changement climatique, épuisement des ressources, disparition des espèces) et trouver la voie d'une croissance économique durable, assurant des emplois, une qualité de vie et une protection sociale conformes à nos aspirations.

Le développement résolu de l'éco-innovation peut réconcilier ces deux objectifs, en favorisant des activités à la fois respectueuses de l'environnement et motrices de croissance et d'emplois : produits plus économes en ressources et en énergie, modes de transports plus propres, nouveaux services pour mieux gérer l'énergie...

Pour favoriser les investissements dans ce sens, l'Europe a développé de nouveaux instruments pour le financement des PME et de l'innovation.

Aux régions de saisir l'occasion et de répondre au défi de l'éco-innovation ! »

► **Marc PASCAL,**
*Directeur du CEDDAET, animateur du
séminaire du 20 avril 2006*
« Eco innovations, éco investissements,
quels outils financiers au service des
Régions et des PME/PMI ? »

« L'enjeu du colloque-atelier du 20 avril est de faire des propositions aux Régions de l'Union européenne et aux Réseaux d'appui des PME afin que ces dernières accèdent

plus facilement aux financements de leurs investissements écologiques.

CEDDAET et INDDIGO ont placé le développement local et durable des territoires au coeur de leurs actions. Notre mission d'interface entre les territoires et les entreprises consiste notamment à animer la concertation, les échanges et la diffusion des innovations.

C'est pourquoi nous avons accepté avec enthousiasme de participer à l'organisation et à l'animation de cette journée car depuis l'origine de notre activité, nous avons souhaité démontrer qu'expérience et réalisme peuvent rimer avec anticipation et innovation. »

► **Joseph COMPERAT,**
*Direction de l'économie, Conseil régional
de Bourgogne*

« Lorsque le tissu industriel est moins dense que dans d'autres territoires et qu'il existe peu de spécialisations industrielles liées aux éco-technologies, le soutien de la filière doit emprunter d'autres voies. La Bourgogne a fait le choix de faciliter le recours aux éco-innovations, en travaillant le marché et en ciblant le maximum d'entreprises. Au-delà des moyens financiers, un programme en deux volets a été développé :

– en amont de la décision d'investir, un travail de promotion, d'information et de mise à disposition d'expertises, pour donner au chef d'entreprise les moyens d'arbitrer entre les différentes technologies qui lui sont accessibles.

– en aval du choix technologique, un travail de facilitation des démarches de demande de subvention. Cette volonté s'incarne par l'existence d'un dossier unique d'une seule page pour le financement de 80 % d'une expertise environnementale ou technologique de premier niveau, avec pour la rentrée la possibilité de le déposer par internet. Elle s'incarne aussi par l'existence et l'animation commune d'un réseau de 18 conseillers entreprise et environnement et en fin de chaîne, par la capacité dont se sont dotés tous les financeurs

intervenants



Sébastien GODINOT,
Chargé de campagne
Institutions Financières,
Les Amis de la Terre

locaux d'instruire en commun les dossiers, sur la base d'un seul document et de systématiser le principe d'un unique financeur. »

► **Marc FAUIER,**
Responsable de projets, La Nef

« L'épuisement des ressources de notre planète oblige à s'interroger sur chacune des activités de l'économie de demain. En ce sens le développement des éco innovations et des éco technologies par les PME/PMI représente un enjeu essentiel, envisageable à condition de démultiplier les offres financières adaptées, en prêts bancaires mais surtout en fonds propres et en garantie.

Ces innovations financières, au service des innovations environnementales, nécessitent une collaboration public/privé efficace, à l'échelle régionale mais aussi internationale, ainsi que de profondes réflexions collectives sur les notions de rentabilité et de durée des investissements. »

► **Benoist MARY,**
Juriste expert / financements, ADEME

« Dans le domaine du financement des investissements d'efficacité énergétique et de valorisation des déchets, la diminution des aides publiques, accompagnée souvent d'une insuffisance de fonds propres dans les plans de financement de projets, justifie l'émergence de nouveaux instruments financiers dédiés – fonds d'investissement, fonds de garantie, outils spécifiques... – en partenariat public/privé, avec les effets de levier qui en découlent. »

► **Michel RONC,**
Membre du Directoire, Demeter

« Le marché des " énergies propres " et des éco-industries est déjà important et en croissance durablement supérieure à celle du PIB.

Dans ce secteur, l'Europe est plutôt en pointe. A côté des leaders mondiaux des services énergétiques et services à l'environnement, elle possède en effet un bon tissu de PME de qualité qui ont fait des éco-industries et des énergies " propres " le

cœur de leur activité.

De nombreuses restructurations sont en cours et représentent de véritables sources d'opportunités. Mais si de nombreux fonds sectoriels de capital risque sont présents sur le marché, il n'existe que très peu de fonds dédiés de Capital Développement.

Le fonds Demeter, fonds de capital investissement sectoriel de 100 M € parrainé par la Caisse des dépôts et l'IFP, a été créé pour répondre à cette demande, avec une offre financière destinée aux PME européennes des secteurs des éco-industries, des éco-énergies et de la sécurité du cadre de vie. »

► **Christelle DEMARETZ,**
Conseillère technologique innovation, CD2E

« Le Nord-Pas de Calais s'est engagé dans un programme ambitieux d'aide à la création d'entreprises et d'activités nouvelles dans le secteur de l'environnement. Le « Programme technologique d'innovation en environnement », lancé en 2004 pour une durée de deux ans, a permis de créer une dynamique collective entre laboratoires, industriels, experts et financeurs en région Nord-Pas de Calais, grâce à la méthode de l'" appel à projets ".

Selon nous, l'innovation ne se limite pas aux secteurs des hautes technologies. Pour de nombreuses entreprises, innover c'est introduire un changement dans un produit ou un service, dans le procédé de production, dans l'organisation ou dans le mode de commercialisation. A chaque entreprise, sa façon d'innover... et sa manière de mener à bien son projet, grâce à une volonté régionale forte permettant de structurer le secteur et de favoriser l'émergence d'actions collectives. »

► **Laurent RIZET,**
PDG de RVX, président de TREZ SA

« RVX, société d'ingénierie, recycle et valorise les déchets en élaborant des procédés et en réalisant des installations. Malgré un projet validé par de nombreux organismes (ADEME, BRGM, Capital Risque, EDF, OSEO Anvar, divers partenaires industriels), il nous est très difficile de réunir les finance-

« Les Amis de la Terre ont lancé en décembre 2005 la campagne « Banques françaises : épargnez le climat ! », première campagne en France sur le monde de la finance et l'environnement. La campagne formule trois demandes : une amélioration radicale de la transparence, la mise en place de politiques de lutte contre le changement climatique dans les banques, et la création de produits bancaires pour financer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Elle est soutenue par trente quatre groupes de la société civile dont ATTAC, Greenpeace, le Réseau Action Climat, Artisans du Monde, le Comité de Liaison Energies Renouvelables, Negawatt, etc. La campagne se décompose en quatre volets : recherche et expertise ; actions de sensibilisation des citoyens et des réseaux associatifs ; information des médias et des parties intéressées (agences de notation, etc.) ; interpellation des décideurs privés (banques) et publics (État, Conseils régionaux et généraux, ADEME).

Dans ce cadre nous avons publié en mars 2006 le rapport « Banques françaises et environnement : presque tout reste à faire », analyse détaillée des huit plus grands groupes bancaires français et la conclusion est alarmante : aucun ne dispose d'une politique environnementale digne de ce nom !

En particulier, les composantes environnementales des politiques d'investissement et de financement des banques sont dérisoires alors qu'elles constituent l'enjeu principal de la responsabilité sociétale des acteurs financiers. D'autre part, l'opacité est omniprésente y compris en matière environnementale, et les objectifs des banques en la matière sont vagues voire inexistantes. Enfin, la formation interne aux enjeux environnementaux est extrêmement insuffisante.

Face aux demandes de la campagne, le groupe Banque Populaire puis le groupe Crédit Agricole viennent de lancer de nouveaux produits financiers en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, pour les particuliers comme pour les entreprises. Campagne à suivre... »

> <http://www.amisdelaterre.org>

La filière « Energies renouvelables » offrirait en France un gisement de 75 000 emplois d'ici 2010

(Source : Lettre du Syndicat des Energies Renouvelables / n°8 / Mars 2005)

Partenariat



European
Partners for the
Environment

Pour des investissements durables en Europe

Partenaires Européens pour l'Environnement est une organisation multi-acteurs (pouvoirs publics, entreprises, syndicats, ong) basée à Bruxelles, qui développe un programme focalisé sur l'ingénierie de partenariats public-privé en soutien au développement durable sur un thème « la gestion efficace des ressources » (Resource Efficiency) et deux types d'outils : les investissements et les achats dits « durables ». C'est dans ce contexte que Partenaires Européens pour l'Environnement a initié la plateforme pour des partenariats public-privé en matière d'investissements verts lancée avec le soutien de la Commission européenne et du ministère français de l'Écologie, de l'ADEME, de banques comme la Banque Européenne d'Investissements et le Groupe des Banques Populaires. Cette initiative est relayée en France par Orée et s'incarnera, à la suite du séminaire européen de lancement à Lyon, par des rencontres dans plusieurs régions d'Europe.

• Pour en savoir plus : www.epe.be

ments nécessaires au lancement de l'unité industrielle (4 M).

Au-delà de la garantie proposée par SOFARIS (25 % dans notre cas), il est donc indispensable d'inventer des mécanismes de prise en charge collective du risque si on veut permettre l'éclosion de projets innovants tels que le notre. »

► **Pascale der KHATCHADOURIAN,**
Directeur, INEED Rhône-Alpes

« Comment exploiter la prise en compte de l'environnement dans le développement de nouveaux produits à forte valeur ajoutée ? L'éco-innovation est-elle accessible à nos PME et quels en sont les leviers et les verrous ? Quels pourraient être les nouveaux outils de financements des prochains programmes européens pour stimuler l'éco-innovation européenne des PME ?

En tant qu'acteur de l'éco-innovation et de la mise en réseau, nous sommes convaincu que le succès des futurs programmes européens sera fortement lié à la qualité de l'animation des réseaux de diffusion des outils financiers et au développement des réseaux d'accompagnement des PME-PMI à l'innovation et l'environnement. »

► **Hubert KÉRIEL,**
Cabinet Alain Brunel et Associés

« Innover, ce n'est pas forcément inventer quelque chose de totalement nouveau, c'est souvent une modification qui améliore significativement une performance, et qui peut simplement porter sur le niveau organisationnel.

De par mon expérience, même pour les PME innovantes par nature, l'innovation consiste fréquemment à mettre en place des collaborations externes et savoir organiser l'innovation comme un projet avec toute la rigueur nécessaire.

Tous les gens de terrain vous le diront : il

faut avant tout apporter au dirigeant de PME l'éclairage qui mène vers cette prise de conscience : sacrifier momentanément le court terme aide à préparer l'avenir. »

► **Jean-Pierre DUTRUGE,**
Délégué général d'ENVIROPEA

Avec le lancement des prochains programmes européens, de nouvelles perspectives pour une politique régionale de l'éco-innovation émergent.

Les acteurs locaux (institutions et investisseurs financiers, entreprises et pouvoirs publics) doivent y occuper une place centrale. Mais comment s'y préparer ?

Pour être actif dans ces programmes et bénéficier des aides et des soutiens qu'ils proposent, il faut d'abord bien connaître et bien comprendre leurs logiques, leurs fonctionnements.

Il faut ensuite se structurer dans des partenariats régionaux mais aussi européens. C'est la condition pour présenter des propositions à la fois adaptées, efficaces, ambitieuses et innovantes. »

► **Raymond VAN ERMEN,**
Directeur général, Partenaires Européens pour l'Environnement

« En matière de soutien financier de la part de la Commission, de la BEI et du Fonds Européen d'Investissement pour la période 2007-2013, un mot d'ordre : préparez-vous pour que les fonds disponibles soient utilisés de façon efficace.

Rejoignez-nous pour construire ensemble de « l'intelligence collective », afin de susciter d'une part de bons projets à financer et d'autre part de bons mécanismes de financement en soutien à l'éco-innovation, les éco-technologies et l'efficacité énergétique. »



A LIRE

Financement de l'innovation et jeunes pousses : un exemple à suivre

L'initiative PAXIS de la Commission européenne apporte aux jeunes pousses innovantes soutien et promotion de leurs actions. Au cours des cinq dernières années, vingt-deux régions d'Europe à la pointe de l'innovation ont coopéré afin de repérer les pratiques les plus efficaces en matière de jeunes pousses. Le nouveau manuel PAXIS décrit quelque 65 bonnes pratiques dans les domaines de la conception des politiques, du financement de l'innovation, du transfert de technologie et du développement des jeunes pousses.

• *Pour en savoir plus* : www.cordis.lu/paxis

Using the market for cost-effective environmental policy

Ce rapport reprend en le condensant les lignes fortes du quatrième rapport de l'Agence européenne de l'environnement sur les outils de soutien à l'éco-innovation mis en place par les pays européens. Il dresse un état des lieux des principaux instruments financiers utilisés, incluant notamment les taxes environnementales, les crédits d'émissions, les fonds dédiés, etc.

• *Pour en savoir plus* :

http://reports.eea.eu.int/eea_report_2006_1/en/tab_abstract_RLR

Le Guide des financements européens pour l'environnement

L'objectif de ce guide, destiné aux bénéficiaires potentiels des financements communautaires de l'environnement et à leurs relais d'information, est d'identifier et de présenter les principales caractéristiques des différents programmes, et de fournir les premiers contacts pour préparer au mieux sa candidature.

• *Pour en savoir plus* :

http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=286

Le Livre Débat pour une économie responsable

« En 2002, le marché de l'éco-technologie était évalué à 550 milliards d'euros, soit le même niveau que les industries aéronautiques et pharmaceutiques et il s'accroît de 5 % par an ».

Partant de ce constat, l'association EcoResp vient de publier le Livre Débat des actions possibles pour développer une économie responsable, sous la direction de Corinne Lepage. 200 propositions innovantes et concrètes sont formulées pour être les moteurs de l'emploi de demain. Elles reposent sur le développement de technologies existantes et exploitables dès aujourd'hui.

• *Pour en savoir plus* : www.ecoresp.fr

Les banques doivent passer au vert

Ce tiré à part a été réalisé par Alternatives Economiques en collaboration avec les Amis de la Terre, dans le cadre de la campagne « Banques françaises : épargnez le climat ».

N° 245 bis – mars 2006 - 12 p., 2 euros

POUR ALLER PLUS LOIN

COMMISSION EUROPÉENNE

DG Environnement :

http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

DG Entreprise :

http://europa.eu.int/comm/enterprise/index_fr.htm

DG Recherche et développement

http://europa.eu.int/comm/research/index_fr.htm

DG Transport et Energie :

http://europa.eu.int/comm/dgs/energy-transport/index_fr.htm

DG Politique régionale :

http://europa.eu.int/comm/regional-policy/index_fr.htm

Texte de la Stratégie de Lisbonne :

http://europa.eu.int/growthandjobs/index/index_fr.htm

Textes sur le plan d'action ETAP :

<http://europa.eu.int/comm/environment/etap/implementing.htm>

FRANCE

Ademe : www.ademe.fr rubrique " la recherche "

Agence Nationale pour la Recherche : www.gip-anr.fr et www.ecotechnologies.fr (site en construction)

Agence pour l'Innovation Industrielle : www.aii.fr

Ministère de l'Ecologie et du Développement durable : www.ecologie.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'industrie - Secteur des industries et technologies de l'environnement :

www.industrie.gouv.fr/portail/secteurs/ecoentreprises.html

DIACT-DATAR : www.datar.gouv.fr

OSEO/Anvar : www.oseo.fr

BDPME : www.bdpme.fr

EMERTEC Energie Environnement : www.emertec.fr/fond.php3?id=2

FIDEME (Fonds d'Investissements de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie) et **FOGIME** (Fonds de Garantie des Investissements en Energie) : www.ademe.fr

Fonds DEMETER : www.demeter-partners.com

À VISITER

Un nouveau site dédié à l'éco-innovation : www.envinnovation.com

Envinnovation.com a été constitué pour répondre à deux objectifs :

- faire connaître et comprendre les actions de soutien aux innovations dans les éco-technologies – les éco-innovations – élaborées et mises en œuvre aux niveaux européen, national ou régional.
- diffuser les informations sur l'évolution de ces interventions, les conditions de leur application (appels à projets par exemple), les initiatives prises dans ces cadres et les résultats obtenus.

Ce site a été réalisé avec le soutien de l'ADEME, de la Région Ile-de-France et d'Enviropéa, association créée en 2002 pour faire connaître les politiques européennes de l'environnement, et mobiliser les financements communautaires pour les porteurs de projet (entreprises, collectivités, associations) intéressés par ces sujets.



Rencontre
avec



Hélène BLANCHARD,
Vice-présidente du Conseil régional Rhône-Alpes,
députée à l'environnement et à la prévention des risques

Rhône-Alpes Région



Aide à la création d'entreprises innovantes, mise en place d'un réseau de diffusion d'information technologique à la disposition des entreprises, lancement des contrats de transfert de technologie, soutien aux agences de développement technologique, promotion de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables... la gamme des outils créés pour promouvoir les technologies nouvelles reflète l'ambition de la Région Rhône-Alpes : promouvoir des outils innovants pour des projets performants, alliant développement économique et préservation du patrimoine naturel.

À l'invitation d'Hélène Blanchard, vice-présidente du Conseil régional, déléguée à l'environnement et à la prévention des risques, et des associations Orée et European Partners for the Environment, les régions européennes se réunissent le 20 avril pour décliner cet engagement en terme d'outils financiers au service des territoires et des PME-PMI.

Orée – Quelle conception vous faites-vous du rôle de la Région pour inciter les porteurs de projets et les investisseurs à se lancer dans des démarches éco-innovantes ?

Hélène Blanchard – Depuis quelques années, la Région se donne l'ambition d'inciter les entreprises petites et moyennes à réduire leur empreinte écologique et à s'inscrire dans une démarche de développement durable et à terme de responsabilité sociale et sociétale. La politique régionale mise en œuvre et notamment celle qui sera soumise à l'assemblée plénière du 19 mai prochain souhaite répondre à 4 enjeux identifiés : l'in-

térêt d'une approche globale, le progrès environnemental sur les produits et les services par l'éco-conception, le progrès environnemental sur les processus, les technologies propres et les fonctionnements sobres, le développement d'un marché des éco-produits et des éco-services.

En soi, ces objectifs affichés et les dispositifs d'intervention associés montrent la volonté mais aussi les moyens que souhaite mettre en œuvre la Région Rhône-Alpes pour stimuler les démarches éco-innovantes.

Cela s'inscrit naturellement dans le dynamisme économique et le potentiel en matière de recherche et d'innovation de la Région Rhône-Alpes. Il faut que ce triptyque puisse s'accomplir et « gagner » : économie-recherche-environnement.

La Région est donc le niveau pertinent (parce que ses compétences originelles mais aussi celles qu'elle a investies volontairement, l'entraînent sur ce champ) pour inciter, dynamiser et coordonner ces porteurs de projets. Elle a déjà l'expérience et l'expertise dans la constitution des réseaux et la diffusion des bonnes pratiques, aidée en cela par des partenaires incontournables et qui lui reconnaissent ce rôle, avec notamment les « consulaires ».

Orée – Quels dispositifs la Région souhaite-t-elle privilégier pour mobiliser les investissements vers les projets éco-innovants ?

H.B. – Aujourd'hui, l'objectif environnemental et les instruments financiers sont étroitement liés. Certains instruments plus interventionnistes, comme la fiscalité mais également les subventions, montrent de plus en plus de faiblesses et d'effets pervers. Le champ de l'éco-innovation est donc à investir de façon originale. Il convient en la matière de faire preuve de courage en explorant la piste des bonifications d'intérêts, de la création de fonds d'investissement ou fonds dédiés particuliers de

partenariats public-privé notamment avec des banques.

Plus immédiatement, la Région souhaite aider la recherche et le développement, l'innovation au sein des entreprises, en sus des aides traditionnelles au conseil et à l'internalisation des compétences, à l'investissement, la Région souhaite encourager les entreprises à innover ou à transférer des technologies innovantes dans leur secteur d'activité. Les projets menés dans une démarche d'éco-conception seront encouragés. À ce titre pour avoir un véritable effet levier sur les innovations et le transfert des technologies propres, la Région soutiendra les PME et les entreprises jusqu'à 500 salariés. Ces projets seront menés par l'entreprise ou en lien avec des compétences externes, en particulier des laboratoires de recherche.

Orée – Orée va poursuivre la mobilisation des régions dans les prochains mois.

Dans le prolongement de ce travail, quelles suites comptez-vous donner à ce séminaire de lancement, amorce d'une démarche de long terme favorisant l'échange des régions pour favoriser les investissements durables ?

Avez-vous déjà des projets ou thématiques privilégiés pour les prochains mois ?

H.B. – Le souhait de la Région – et son adhésion au projet ETAP en est la manifestation –, est de constituer une plate-forme régionale mais également interrégionale par le biais de l'Association des régions de France. Par ailleurs, et à plus grande échelle pour être efficace tout au cours du programme ETAP, c'est une coordination des régions d'Europe qu'il faut mettre en place. Chaque territoire apportant son expérience et son expertise, facilitant de fait la diffusion des bonnes pratiques.

Pour en savoir plus : Région Rhône-Alpes
<http://www.rhonealpes.fr>



Directeur de la publication : Nadia Loury • Rédaction : Aurélie Bleton • Maquette : JLI • 05 49 07 87 84
• Périodicité : lettre trimestrielle • ISSN : 1293-2426 • Crédits photo : Région Rhône-Alpes
Association Orée (association de droit local à but non lucratif) 42, rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris
Tél. : 01 48 24 04 00 • Fax : 01 48 24 08 63 • Site internet : www.oree.org
e-mail : oree@oree.org • loury@oree.org • bleton@oree.org • baillergeau@oree.org • coulon@oree.org •